

# Nos criminels prolongent l'état d'urgence sanitaire pour se protéger



Les mauvais coups pleuvent toujours pendant les vacances ou les week-ends. Celui du 2 mai n'a pas échappé au mode opératoire des ministres de Macron : l'état d'urgence sanitaire et ses privations de libertés depuis le 24 mars sont prorogés jusqu'au 24 juillet. Cette fois-ci, le gouvernement a pris soin de verrouiller son cadre juridique car on sait que cet « état d'urgence sanitaire » n'a été qu'une construction inédite taillée à la hâte sur mesure pour tenter d'exonérer nos politicards de leur gestion criminelle du Coronavirus chinois. La seconde (?) mouture du 24 mars renforce encore la répression, alors que le comble de ce scandale consiste à vouloir inverser les responsabilités en accusant la population de légèreté et d'inconscience !

Or, qui lui a menti, qui a laissé la contamination d'une « grippe » progresser ? Qui lui a interdit les soins adéquats en temps et heure ? Qui a laissé mourir atrocement des patients en réanimation ?

Qui a autorisé le tri des patients admissibles dans les hôpitaux et l'euthanasie pour les autres ?

Qui s'acharne contre la probité du professeur Didier Raoult et son traitement efficace ?

Qui s'est couché comme d'habitude devant les lois des zones islamisées et leurs trafics, non respectueuses du confinement ? Qui a en outre ordonné la clémence républicaine envers elles ?

Qui a permis simultanément le zèle de certains policiers et gendarmes opérant le contrôle des attestations dérogatoires dans la France profonde, avec à la clé des milliers d'amendes illégales **(1)** ?

Qui veut faire payer la pandémie aux Français et non aux Chinois ?

<https://ripostelaique.com/bruno-le-maire-lorgne-sur-votre-epargne.html> ,

<https://ripostelaique.com/chine-france-je-te-file-le-virus-et-tu-machetes-mes-masques-pourris.html> Réponse : des serviteurs de l'État-Macron et les membres de son gouvernement génocidaire !

Qui a décrété un confinement illégal, abusif et dangereux mixant des personnes contaminées et celles qui ne l'étaient pas ? Réponse : encore les mêmes responsables et coupables ! **(2)**

Et maintenant, qui a peur et qui s'ingénie à bloquer les milliers de plaintes déposées, notamment devant le Conseil d'État ?

<https://ripostelaique.com/un-nuremberg-pour-nos-politicards-est-impossible-sauf-si.html> ,

<https://ripostelaique.com/ces-morts-dont-ils-sont-responsables-nos-politicards-peuvent-ils-sen-sortir.html> Réponse : les mêmes !

Et qui veut gagner du temps pour se préparer à contenir les émeutes à venir ? Qui veut gagner du temps pour permettre aux pontes de l'affairisme médical de produire leurs médicaments et vaccins ?

Qui a encore besoin de temps pour acter une surveillance de masse sous couvert de pandémie ? Qui a besoin de jouer la montre pour tenter d'éviter l'explosion de l'Union européenne ?

Qui n'est donc pas pressé de déconfiner ? Réponse : Macron, Philippe, Véran, Castaner et leurs caisses de résonance.

### **La preuve :**

*« Apprendre à vivre avec le virus, voilà l'enjeu des prochains mois », a renchéri le ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, à l'issue du Conseil des ministres qui s'est tenu durant plus de deux heures à l'Élysée.*

*Le texte précise notamment les conditions de quarantaine des personnes arrivant en France et atteintes du virus. Il porte aussi sur la mise en œuvre d'un « système d'information » concernant les personnes malades et leur entourage pour une durée maximale d'un an.*

*Le projet de loi devrait être discuté par les sénateurs à partir de lundi après-midi, puis par les députés, probablement à partir du lendemain, a précisé la porte-parole du gouvernement Sibeth Ndiaye. », source :*  
<https://www.latribune.fr/economie/france/coronavirus-l-etat-d-urgence-sanitaire-prolonge-jusqu-au-24-juillet-846735.html>

### **La majorité des parlementaires est complice de Macron-Philippe-Véran-Castaner**

Même le Syndicat de la magistrature avait sonné l'alarme immédiatement après le décret du 23 mars : *« Il est ainsi regrettable que la décision de déclencher l'état d'urgence*

*sanitaire ne soit soumise à aucun avis d'une instance extérieure et indépendante, surtout lorsque l'on sait que la confiance de la population est essentielle dans ce type de circonstances et qu'elle ne doit souffrir d'aucun doute quant aux risques d'arbitraire d'une telle décision. » (3).*

L'Assemblée nationale et le Sénat, autrement dits les pléthoriques gras payés de la République, ont accepté sans broncher d'être seulement : « *informés sans délai des mesures prises par le gouvernement au titre de l'état d'urgence sanitaire* » et « *peuvent requérir toute information complémentaire dans le cadre du contrôle et de l'évaluation de ces mesures* ».

Pourtant le SM prévenait à juste titre : « *Ce contrôle parlementaire est tout à fait insuffisant et s'avère même en deçà de celui prévu par la loi du 3 avril 1955* ».

### **Toute la décrépitude de la Ve République, ou la lie des vases communicants entre politiciens et parlementaires**

« *En définitive, de quelle crise parle-t-on ? Celle de la propagation d'un virus qui peut tuer en masse ou celle du système de santé français en péril qui ne peut faire face ? En quoi l'exceptionnalité serait la réponse à l'incurie assumée des politiques publiques de santé qui ont incontestablement aggravé la crise actuelle ?* »

« *Il est d'emblée permis de constater que cette définition de l'état d'urgence sanitaire est floue et peut recouvrir des situations de bien moindre importance que l'actuelle pandémie. La notion de « catastrophe sanitaire » est imprécise. De la même manière la notion de « mise en péril » est imparfaite et ne fait notamment aucunement référence à une menace pour la vie ou à l'intégrité physique.* »

### **Contrôle parlementaire et évaluation de l'état d'urgence sanitaire : une fumisterie**

*« En réalité, aucune évaluation, hormis celle – limitée – de la commission des lois dans le cadre de la « clause de revoyure », ne sera exercée dans le cadre de cet état d'urgence sanitaire. Il aurait été pourtant indispensable, a minima, que le Parlement soit associé à la mise en œuvre de l'état d'urgence sanitaire via une commission parlementaire ad hoc. »*

L'intégralité de la position initiale du Syndicat de la magistrature est à retrouver sur : [http://www.syndicat-magistrature.org/IMG/pdf/note\\_e\\_tat\\_d\\_urgence\\_sanitaire.pdf](http://www.syndicat-magistrature.org/IMG/pdf/note_e_tat_d_urgence_sanitaire.pdf) et sur <https://www.nextinpact.com/news/108831-etat-durgence-sanitaire-syndicat-magistrature-appelle-a-extreme-vigilance.htm>

**Les crapules politicardes de l'État-Macron sont prêtes à tout pour sauver leur peau**

Au plus haut niveau de la République, les politicards et les hauts fonctionnaires qui les ont cautionnés, redoutent la fin inéluctable de ce confinement général et les réactions, face aux milliers de malades morts, non soignés à temps. Combien de familles endeuillées par les serviteurs de l'État-Macron et son gouvernement Philippe ? Ces criminels, forts de leur connaissance des rouages de la justice et de la complicité des amis qu'ils y ont placés, nous diront avec mépris, 15 ans après : prouvez-le ! alors qu'ils ont refusé de dépister et de soigner préventivement les malades à isoler avant que leur état de santé ne s'aggrave et ne les mène à la mort dans des hôpitaux qui manquent de tout ce que la criminelle Agnès Buzyn et ses prédécesseurs leur ont supprimé.

**Ils veulent gagner du temps pour bétonner la dictature Macron et sa surveillance de masse. Stopcovid a certes du plomb dans l'aile, mais ils ne désarment pas**

*« Au 11 mai, non, il n'y aura pas d'application StopCovid disponible dans notre pays et le Premier ministre a été très*

*clair, si ce type d'application devait voir le jour, être opérationnel, devait faire montre d'efficacité, il y aurait un débat spécifique au Parlement, rien n'a changé de ce point de vue-là », précise Olivier Véran.*

<https://ripostelaique.com/la-quadrature-du-net-appelle-les-francais-a-rejeter-lappli-stopcovid.html>

*On notera par ailleurs l'excellente remarque de l'inventeur du Bluetooth (un Danois NDLR), Jaap Haartsen : « Je suis triste de voir toutes ces applications autour du Coronavirus. Tant par la façon qu'ont les gouvernements de s'en être saisi que par comment la société réagit. C'est un grand cirque médiatique où dix-sept millions d'experts ont été autorisés à donner leur « avis » en un week-end. Je me suis donc délibérément tenu à l'écart. C'est un puzzle compliqué ».*

**Impossible de développer une application utile « en quelques semaines »**

*« Interrogé sur la pertinence du recours au Bluetooth, Haartsen confirme les limites inhérentes de la technologie : « Vous pouvez garder une trace de qui a été à portée radio grâce au Bluetooth. Mais la portée n'est pas la même chose que la distance. La portée est déterminée par la puissance d'émission, la sensibilité de réception, la distance et l'environnement (murs, obstacles, réflecteurs, etc.). Vous pouvez déduire la distance de la portée, mais ce n'est pas très précis. Au sein du Bluetooth Special Interest Group, les gens sont occupés à déterminer la distance (précision d'environ un mètre), mais ce n'est pas encore ça. Il faudra attendre encore quelques années avant que cela ne soit possible à grande échelle avec les téléphones. »*

*« À l'appui de ses propos, il renvoie à la [présentation](#) d'un projet d'amélioration visant à atteindre une précision de 30 centimètres, et expliquant que « aujourd'hui, la plupart des systèmes de télémétrie par Bluetooth n'atteignent qu'une*

*précision de 5 mètres dans des environnements difficiles ».*

Source :  
<https://www.nextinpact.com/news/108948-linventeur-bluetooth-triste-voir-toutes-ces-applications-autour-coronavirus.htm>

**Macron, Philippe, Castaner et Véran veulent davantage de pistage, tout en racontant le contraire.**

LR [dénonce](#) une base de données « *encore plus intrusive* » que l'app StopCovid.

« *Olivier Véran a donné quelques précisions bienvenues sur le sujet. Ce système de traçage des contacts [comprend](#) plusieurs niveaux de détection* » :

- Le recueil des résultats des tests positifs par les laboratoires ;
- le traçage dit de niveau 1, exercé par les médecins et les professionnels de la santé ;
- le traçage réalisé par l'Assurance-maladie (traçage de niveau 2) qui vise à enrichir la liste des contacts potentiels (...) et vérifier qu'aucune personne potentiellement malade n'ait pu échapper au premier *tracing* ;
- le traçage réalisé par les agences de santé (niveau 3) pour identifier les « clusters ».

Olivier Véran : « *Il ne s'agit pas là d'une application numérique pour aller faire du « tracing », il s'agit juste de permettre à l'Assurance-maladie ou aux agences régionales de santé, aux médecins hospitaliers et en ville de pouvoir s'enrichir, ce sont les fameuses brigades dont a parlé le Premier ministre* ». Voir aussi :  
[https://www.igen.fr/app-store/2020/05/olivier-veran-stopcovid-ne-sera-pas-disponible-le-11-mai-et-peut-etre-jamais-0?utm\\_source=macnotifier&utm\\_medium=app-macos&utm\\_content=lien\\_article&utm\\_campaign=siteigen](https://www.igen.fr/app-store/2020/05/olivier-veran-stopcovid-ne-sera-pas-disponible-le-11-mai-et-peut-etre-jamais-0?utm_source=macnotifier&utm_medium=app-macos&utm_content=lien_article&utm_campaign=siteigen)

**Les responsables et coupables de 30 000 morts à ce jour, veulent faire exploser la confidentialité et le secret médical : un dossier médical partagé pour faire du « contact tracing »**

*Le plan du gouvernement est d' « Identifier les personnes infectées par l'organisation des examens de biologie médicale de dépistage et la collecte de leurs résultats » et celles « présentant un risque d'infection afin de les orienter vers l'isolement. »*

**Plusieurs niveaux de « tracing »**

*« À la suite du conseil des ministres de ce samedi, Olivier Véran, ministre de la Santé, a expliqué qu'il s'agit de « de collecter des données d'ordre non médicales et médicales, pour les porter à la connaissance d'un grand nombre d'intervenants ». Il a détaillé le parcours de ce « tracing » :*

*Le recueil des résultats des tests par les laboratoires, le « tracing » de niveau 1 sera opéré par les médecins, le « tracing » de niveau 2 sera fait par l'Assurance maladie (les « brigades », NDLR), le « tracing » de niveau 3 est fait par les ARS pour identifier les zones de fortes circulation virale, la surveillance épidémiologique locale et nationale sera organisée par Santé publique France et la Direction générale de la Santé. »*

*Le tout sur décision de « brigades » (sic) avec quarantaine (sic) à domicile ou dans un hôtel réquisitionné.*

*« Un sujet qui peut donner lieu à des débats houleux. Le texte doit être présenté au Sénat, puis à l'Assemblée nationale. L'opposition a déjà fait savoir, notamment à droite, que la Cnil (Commission nationale informatique et liberté) pourrait être saisie. » source BFM TV.*

**En Chine, des caméras pour surveiller les portes d'entrée de**



## **confinés**

CNN rapporte : « Des travailleurs communautaires disposeraient d'une application leur permettant de surveiller, sur leurs ordiphones, jusqu'à 30 portes d'entrée en même temps.

*En cas d'ouverture de la porte, une alerte leur serait par ailleurs envoyée, ainsi qu'aux policiers. Les caméras ont parfois été installées à l'intérieur des logis, au motif, explique la police, qu'elles pourraient être endommagées si elles étaient installées à l'extérieur. »*

*« à Hong Kong, les personnes arrivant de l'étranger doivent porter un bracelet électronique pendant les 2 semaines de quarantaine auxquelles ils doivent se conformer. En Corée du Sud, ils doivent installer une application de géolocalisation GPS qui alerte les autorités s'ils quittent leur quarantaine. »*

Source :

<https://www.nextinpact.com/brief/covid-19-en-chine-des-cameras-pour-surveiller-les-portes-d-entree-de-confinés-12190.htm>

(1)

<https://ripostelaique.com/la-chloroquine-classee-veneneuse-sauf-pour-larmee.html>

**L'avocat Régis de Castelnau réclame la responsabilité personnelle des décideurs publics.**

Face à un pouvoir qui a tout verrouillé pour empêcher un contrôle parlementaire : « le recours au juge pénal est logique et légitime dans un État de droit... la saisine des tribunaux pénaux est inéluctable et les politiques et les hauts fonctionnaires seront jugés ». Soit, mais : « seront-ils condamnés ?... » Réponses dans la vidéo.

Une chose est certaine, **il faut saisir l'ensemble des tribunaux et surtout pas seulement le parquet de Paris.** Explications dans la vidéo. **Sur la répression du confinement (NDLR illégal (1) et les abus de certains policiers et**

**gendarmes, il y a délit de concussion.** Explication dans la vidéo. Amendes illégales non payées, loi d'amnistie à réclamer...), source : *Face à l'incurie du gouvernement, la justice doit passer – Le Zoom – Régis de Castelnaud – TVLibertés* (vidéo).

**(2) Le confinement imposé aux Français est totalement illégal : action !**

<https://ripostelaique.com/le-confinement-impose-aux-francais-est-totalement-illegal-action.html>

**(3) Le confinement est le bouclier anti-insurrectionnel de Macron** Publié le 29 mars 2020 par [Jacques Chassaing](#)  
<https://ripostelaique.com/le-confinement-est-le-bouclier-anti-insurrectionnel-de-macron.html>

**Jacques CHASSAING**

IMPORTANT : Tous les liens et renvois mentionnés dans cet article constituent des éléments factuels corroborés, à l'appui des opinions et des faits exprimés par l'auteur Jacques Chassaing, ici, ainsi que dans tous les articles qu'il signe.